



Conseil communal Penthalaz

Penthalaz, le 13 décembre 2021

Procès-verbal N°II

Séance du Conseil Communal du 13 décembre 2021

Composition du bureau

Monsieur Pierre Aubry, Président
Mme Aurore Rigal, scrutatrice, M. Philippe Gacond, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle villageoise du Verger. Le port du masque est obligatoire afin de respecter les mesures sanitaires imposées.

* * *

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le Syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

44 membres présents ; 5 excusés ; 1 absent ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2021, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Le président lit un courrier de Mme Victoria Thibaud qui nous annonce sa démission du Conseil communal au 31.1.2022 en raison de son déménagement à Eclépens. Elle annonce également sa démission du GSVS et sera remplacée à la présidence par Mme Funda Savci.

La parole est donnée au Conseil :

- ✓ Mme Victoria Thibaud annonce avoir trouvé une personne pour compléter le groupe. Une élection complémentaire interne au groupe sera organisée selon le protocole.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp demande au GSVS de penser à remplacer Mme Thibaud dans les différentes commissions où elle siège.

e) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

Personnel

Le repas annuel du personnel a été maintenu. Il a eu lieu vendredi passé à la maison de ville en respectant strictement les consignes de sécurité liées à la pandémie.

Plan d'affectation communal

Voici le planning envisagé :

Envoi du plan pour l'examen préalable à fin janvier 2022. Retour et prise de position du service cantonal concerné au début de l'été. Mise à l'enquête août/septembre, traitement des oppositions à l'automne et votation du préavis à la séance de décembre 2022.

Ceci est un planning « idéal » proposé par la Municipalité qui a la ferme intention d'aller au bout du processus, car elle estime que les fonds alloués jusqu'à maintenant pour ce dossier sont conséquents.

PV Conseil Communal séance du 13 décembre 2021

Aménagement de la place de la gare

Les discussions continuent et nous entretenons de bons contacts avec la société FENACO. La prochaine rencontre avec les CFF est prévue le 8 février prochain.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

Ajerco

Le 28 septembre 2021, le budget 2022 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 148.45.

Asicope

Lors de l'assemblée du 6 octobre 2021 du Conseil intercommunal de l'Asicope, le budget 2022 a été accepté à la majorité. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2022 à CHF 5'174.38 pour le secondaire. Il était au budget 2020 de CHF 5'092.12. La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 2'908'000.00 pour 2022. Pour Penthaz, le coût est de CHF 482'821.38.

ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

Lors de l'assemblée du 30 septembre 2021 du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge, le budget 2022 a été accepté à la majorité. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2022 à CHF 4'565.68 pour le primaire. Il était au budget 2021 de CHF 4'177.45. La participation des communes membres de l'ASIVenoge est de CHF 3'684'500.00 pour 2022. Pour Penthaz, le coût est de CHF 1'367'806.66.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 19 octobre 2021 du Conseil intercommunal du SDIS Venoge, le Budget 2022 a été accepté à la majorité. Le coût par habitant est de CHF 27.93 en diminution de CHF 1.-- par rapport à 2021.

ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes)

Le 14 octobre 2021, le budget 2022 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Les charges en 2022 sont de CHF 2'083'500. Un déficit de CHF 90'500 est prévu.

Les communes ne sont pas sollicitées. La participation des établissements scolaires devrait couvrir les charges.

Bonnes fêtes à tous... et prenez soin de vous.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ **M. François Bachmann** demande des explications sur l'augmentation du coût par élève de CHF 400.- à l'ASIVenoge qui représente 10 % des charges. Quelles en sont les causes et comment la gouvernance gère-t-elle ceci.

M. Yves Jauner répond que l'augmentation des coûts est liée en partie au pavillon provisoire positionné à la Place Centrale ainsi qu'à la piscine des Chavannes. M. Pierre Aubry précise que la gouvernance est assurée selon la Loi sur les communes à travers les institutions en place : Comité directeur et Conseil intercommunal.

La parole n'est plus demandée.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale

SOCIAL

Le groupe des aînés :

Mercredi 15.12.2021 aura lieu le repas des aînés de Penthaz. Le nombre d'inscriptions ayant dépassé nos espérances, une deuxième date a dû être planifiée afin d'accueillir les 190 personnes qui ont répondu présentes. Bien évidemment, ces rencontres se feront selon les normes sanitaires en vigueur.

Le local des jeunes :

Il a été décidé de fermer le local le vendredi soir de 19h30 à 22h00 dès le 01.01.2022. En effet, après analyse des statistiques de fréquentation, force est de constater que cette tranche horaire n'est pas plébiscitée par les jeunes de 13 à 18 ans. La fermeture du local est donc motivée par le seul fait qu'une seule personne, voire pas du tout, était présente le vendredi soir. Il est bien évident qu'une réouverture pourra être à nouveau envisagée si un nouveau besoin était exprimé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'association « Demain Penthaz » va bientôt voir le jour à Penthaz. Elle sera dédiée à la promotion du développement durable sur le territoire communal en mettant en place des actions concrètes dans ce domaine en collaboration avec la Municipalité, le Conseil ou toute personne intéressée. La date de l'Assemblée constitutive aura lieu en janvier 2022. Une invitation parviendra avant Noël à la Municipalité ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers par l'intermédiaire des chef-fe-s de groupe.

FINANCES

La e-facture a fait son entrée à la commune... Les factures communales peuvent dès à présent être payées par e-banking si vous le désirez.

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Assemblée générale ARASPE (Association régionale d'action sociale Prilly Echallens) du 24.11.2021

Les préavis de fonctionnement de la législature ainsi que le budget ont été acceptés. Il s'agit des préavis concernant

- l'engagement des dépenses imprévues et exceptionnelles
- la fixation des indemnités du Comité de direction et du défraiement du président
- l'octroi au Comité de direction de l'autorisation générale de plaider
- le budget 2022.

Il est à noter que suite à la reprise du financement des AAS (Agence d'Assurances Sociales) par le canton, le montant à la charge des communes s'élève à CHF 414'949,-. Il s'élevait à CHF 2'302'500,- au budget 2021.

Assemblée générale ORPC Gros-de-Vaud (Organisation régionale de protection civile) du 06.10.12021

Le budget a été accepté. Un coût de 24,71/habitant est relevé.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Philippe Gacond trouve excellent que le sujet de la durabilité ait été repris. Y a-t-il déjà des pistes de réflexions ? Exemple charte de durabilité pour Penthelaz, charte de prairie.
Mme Valérie Codina Cervellin répond qu'il n'y a pas encore de piste par écrit, mais qu'elle va avancer sur le sujet.
Mme Codina Cervellin est ouverte à toutes propositions et discussions des membres du Conseil tout en restant dans le respect de l'agenda 2030.

Il n'y a plus de question.

M. Christian Martinetti, municipal

L'Agorespace : la structure en bois entourant le terrain a été enlevée pour deux raisons : tout d'abord à cause du bruit engendré par les ricochets des ballons et des nuisances pour le voisinage et deuxièmement cette barrière était usée, elle devait être remplacée. En aucun cas, cette action n'a été décidée en raison du concours de tambours.

Route de la Gare : les travaux sont terminés. Le tapis définitif sera posé à l'été 2022. L'espace entre les bordures et les passages piétons étant trop importants et rendant le déplacement des personnes à mobilité réduite et des poussettes difficile, des chanfreins seront installés.

Chemin de Sauffaz : Les propriétés de l'eau achetée à la ville de Lausanne provoquent un décollement de la rouille des conduites vétustes qui font que l'eau est colorée en rouge. Il est donc nécessaire de changer ces conduites. Une commission sera nommée à la fin de ce conseil pour l'étude de la mise en séparatif des eaux aux chemins de Sauffaz et Florimont.

La parole est donnée au Conseil

Il n'y a plus de question.

M. Daniel Rochat, municipal

Maison de Ville : Après 18 mois de fermeture, la Maison de Ville a réouvert ses portes. Les travaux du sous-sol seront terminés ces prochains jours. L'appartement du haut sera terminé fin janvier si les livraisons des matériaux suivent.

Il n'y a pas de question.

M. Pierre Aubry, Président, passe à l'ordre du jour. Une modification du libellé du point 1 est demandée. L'ordre du jour modifié est présenté au Conseil communal :

1. Présentation du projet du Cheminet
2. Préavis municipal n° 2021-04 relatif au plan d'affectation (PA) « Le Cheminet » et le règlement y relatif
3. Préavis municipal n° 2021-06 relatif au budget 2022
4. Préavis municipal n° 2021-07 relatif à l'abrogation du règlement de la halte-jeux «Les Petits Poussins »
5. Nomination/Dissolution de commissions
6. Propositions individuelles
7. Communications du Président

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Présentation du projet du Cheminet

M. Yves Jauner présente le projet de construction du Collège du Cheminet en relatant la situation actuelle, les besoins et les contraintes de l'ASIVenoge. Le fichier PowerPoint est joint au présent PV.

La parole est donnée au conseil.

PV Conseil Communal séance du 13 décembre 2021

- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande quelle sera l'affectation de l'ancien local de la bibliothèque puisqu'une nouvelle est prévue dans les nouveaux locaux administratifs.
M. Yves Jauner répond que rien n'est encore décidé. La question financière d'une nouvelle bibliothèque doit être discutée. L'ancien local serait remis à la commune pour être éventuellement mis à disposition des sociétés.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp remercie la Municipalité pour cette présentation. Elle constate que des gradins ont été ajoutés à la nouvelle salle de gym et demande s'il y a eu un changement au niveau de la fusion des bâtiments entre eux. Ceci également pour le bâtiment des 8 nouvelles classes.
M. Yves Jauner répond que la nouvelle salle de gym a été légèrement décalée, les liaisons se feront à la hauteur de la cantine et celles en sous-sol sont supprimées, ce qui permettra de ne pas toucher à la structure du Verger et permettra de diminuer les exigences de l'ECA sur le bâtiment existant et de diminuer les coûts à ce niveau. En ce qui concerne le nouveau bâtiment avec les 8 classes, une passerelle fera communiquer les bâtiments entre eux.
- ✓ M. Daniel Traini aimerait, au nom de la commission de construction et d'urbanisme, remercier la Municipalité pour son écoute et pour les solutions trouvées afin de contenter les divers intervenants au mieux. Il félicite la Municipalité pour l'ajout des gradins à la nouvelle salle de gym et cherche encore, avec l'aide des architectes, des solutions pour que la piste de course de 80 mètres, répondant aux exigences de l'ASIVenoge, mais pas à la commune de Penthalaz, puisse retrouver ses 20 mètres manquants dans le projet pour atteindre 100m.
- ✓ M. Claude Brocard demande si la route du Cheminet sera bien transformée en préau.
M. Yves Jauner répond que la route restera, mais sera fermée à la circulation sauf pour les bus, les véhicules d'urgences et les livraisons. Un nouveau règlement sur la mobilité sera mis en place.
- ✓ M. Nicolas Chevalier demande s'il a été prévu des classes supplémentaires au cas où l'augmentation des élèves serait plus importante que l'estimation faite jusqu'en 2035.
M. Yves Jauner répond que le nombre de classes est suffisant jusqu'en 2035. Les chiffres devraient diminuer en 2035 pour réaugmenter en 2037. S'il s'avérait nécessaire de construire de nouvelles classes, la villa du concierge pourrait être utilisée.
- ✓ M. François Bachmann revient sur le choix des matériaux de construction en l'occurrence le bois. Il désire savoir si la Municipalité a fixé un pourcentage d'approvisionnement du bois sur le sol suisse.
M. Yves Jauner répond que dans le cadre de la convention de l'ASIVenoge et la commune il est spécifié le souhait de l'utilisation du bois. Plus précisément avec du bois suisse. Les délais de livraisons seront déterminants dans ce choix afin de pouvoir ouvrir les 8 classes en 2024. La situation économique actuelle ne permettra peut-être pas d'avoir un haut pourcentage de bois suisse comme souhaité. Actuellement, il n'y a pas de taux d'approvisionnement fixé.
M. François Bachmann prend note qu'il n'y a pas de pourcentage fixé et encourage la Municipalité à en fixer un afin de débiter l'engagement de la commune dans une charte de durabilité comme souhaité.
M. Yves Jauner invite Messieurs Christian Martinetti et Didier Chapuis, membres du COPIL, de faire inscrire un pourcentage d'approvisionnement en bois suisse dans le projet tout en respectant les délais.
- ✓ M. Pierre Aubry : aimerait connaître le calendrier des grandes étapes de ce projet.
M. Yves Jauner répond que le crédit de construction devrait être élaboré en 2022 au sein de l'ASIVenoge et présenté à son conseil en septembre 2022 puis en octobre 2022 au Conseil Communal de Penthalaz et ceci en même temps que le taux d'imposition. L'objectif est de fournir les 8 nouvelles classes pour 2024. La récupération de la villa, toujours occupée actuellement, sera également déterminante dans le planning. L'acceptation du PA ce jour permettra d'aller de l'avant dans ce projet.
- ✓ M. Yves Jauner ajoute qu'il travaille également avec M. Philippe Gacond et le bureau Ferrari pour élaborer un tous-ménages d'ici à fin janvier 2022 pour l'ensemble des 6 communes membres de l'ASIVenoge expliquant en gros le projet avec un lien et un QR code.

2. Préavis municipal n° 2021-04 relatif au plan d'affectation (PA) « Le Cheminet » et le règlement y relatif

M. Pierre Zurbrugg nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Didier Chapuis informe que sur les 8 oppositions, 4 ont été retirées. Il reste ce soir 4 oppositions.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-04, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PV Conseil Communal séance du 13 décembre 2021

Décide

1. D'adopter le Plan d'affectation « Le Cheminet » et le règlement y relatif ;
2. D'abroger, dans le périmètre du présent Plan d'affectation :
 - Le Plan de zones du 10 décembre 1982 et son Règlement sur le Plan général d'affectation et la police des constructions (RPAPC) du 8 janvier 1999 ;
 - Le Plan d'extension partiel (PEP) « Dessous la Ville » du 2 mai 1984 ;
3. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du Plan d'affectation ;
4. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan d'affectation.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n° 2021-06 relatif au budget 2022

Mme Esther Martinetti nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ Mme Sylvie Aubert regrette l'arrêt du soutien à la FEDEVACO. 50 communes vaudoises contribuent aux projets proposés par cette fédération, dont nos communes voisines, Daillens, Penthaz, Cossonay et Eclépens. CHF 2.- par habitant étaient utilisés pour ces projets, soit CHF 6'600.- par année, somme supportable pour notre budget et un geste important pour améliorer des conditions de vie de certaines populations. La Constitution vaudoise et l'agenda 2030 rappellent le rôle que les communes ont à jouer et notre responsabilité de collaborer à l'aide humanitaire. Lors de la préparation du Conseil, M. Chapuis a répondu à Mme Aubert que la Municipalité mettra en place des actions solidaires et attend des propositions par exemple de la commission liée au développement durable. Mme Aubert se réjouit de réfléchir à de nouveaux projets et remercie la municipalité pour son soutien à des actions locales, mais aussi internationales afin de réduire les inégalités.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg précise qu'il est prévu sur le compte 3502.481 un prélèvement sur le fonds électricité pour les panneaux solaires de la Maison de Ville. M. Zurbrugg se souvient avoir fait partie d'une commission permanente pour l'utilisation de ce fonds pour des projets communaux et se demande si ce prélèvement sur le fonds électricité ne devrait pas être traité par la commission et non inséré dans le budget tel que présenté. M. Didier Chapuis répond que le règlement indique comment il faut faire pour utiliser ce fonds. M. Chapuis ajoute que dans l'esprit de la Municipalité il était clair que rien n'aurait été entrepris sans en parler à la commission. Le montant a été mis dans le budget, mais il est expressément demandé par M. Chapuis qu'il soit noté au PV que la commission sera consultée avant d'entreprendre quelque chose. M. Pierre Zurbrugg rappelle que cette commission s'appelait à l'époque « énergie », mais qu'elle a été remplacée par la commission « développement durable » faut-il ajouter le règlement ou nommer une commission pour cela ? M. Didier Chapuis répond que la Municipalité va se renseigner et si nécessaire nommera une commission au Conseil du mois de mars.
- ✓ M. Michel Collet revient sur la décision concernant la FEDEVACO pour dire que dans le groupe GSVS plusieurs membres souhaitent que notre commune continue de s'investir dans des actions de soutien hors de chez nous. Il prend acte de la décision de cette année et demande que la question soit rediscutée l'année prochaine.
- ✓ M. Pierre Soro : prend acte et soutien la décision de la Municipalité vis-à-vis de la FEDEVACO. Issu lui-même de l'immigration, il a mis en place une association qui travaille en Côte d'Ivoire qu'il a présentée lors d'un précédent Conseil. Il profite de remercier la Municipalité pour son soutien à son association par la mise à disposition gratuite des salles dans l'organisation des récoltes de fonds. M. Soro avait approché la FEDEVACO, mais n'avait pas reçu un bon accueil. Il estime que les immigrés qui s'engagent devraient être encouragés pour les efforts fournis envers leur pays d'origine. L'idée de prendre les impôts des citoyens pour les donner à une structure dont les experts dans ce domaine connaissent moins bien les réalités des personnes qui ont grandi dans ces pays n'est pas adéquate. M. Soro encourage la Municipalité à demander à la FEDEVACO d'inclure son soutien aux associations créées par des immigrés connaissant bien la situation sur le terrain. Le projet en Côte d'Ivoire fonctionne et M. Soro remercie la Municipalité pour son soutien.

La parole n'est plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-06, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PV Conseil Communal séance du 13 décembre 2021

Décide

- D'adopter le budget 2022 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants pour équilibrer les financements spéciaux déficitaires :
 - Fonds affecté – Tourisme (9.280.160) CHF 4'701.-
 - Fonds affecté – Déchets (9.280.450) CHF 40'150.-
 - Fonds affecté – Epuration (9.280.460) CHF 133'051.-
 - Fonds affecté – Eau (9.280.810) CHF 100'452.-
- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :
 - Fonds affecté – Distrib. Électricité (9.280.210) CHF 50'000.-
 - Fonds affecté – Stat., prev. et sécur. routière (9.280.610) CHF 15'500.-
- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2022 présenteraient un solde négatif :
 - Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.281.350) CHF 100'000.-
 - Fonds réserve pour véhicules (9.281.431) CHF 15'000.-
 - Fonds réserve administratif (9.282.100) CHF 30'000.-
 - Fonds réserve pour travaux futurs (9.282.430) CHF 140'000.-
 - Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 20'000.-

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

4. **Préavis n° 2021-07 relatif à l'abrogation du Règlement de la halte-jeux « Les Petits Poussins »**

Mme Sylvie Aubert nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

M. Yves Jauner remercie la commission pour son travail et pour l'excellent rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-07, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser la Municipalité à abroger le règlement de la halte-jeux « Les Petits Poussins » au profit d'une directive municipale.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

5. **Nomination/Dissolution de commissions**

Commission réfection restaurant de la Piscine et petit camping

Pour le GIP : M. Michel Turin
Mme Anne-Marie Dénéreaz
M. Nicolas Fleuret
Mme Aurore Rigal
Pour le GSVS : Mme Semira de Brochgrave
M. Nicolas Meylan
M. Jaime Reina

Commission crédit d'étude pour la réfection des routes et mise en séparatif des quartiers Florimont et Sauffaz

Pour le GIP : M. Nicolas Fleuret
M. Kevin Aubry
M. Carmine Buompreda
M. Pierre Yves Dénéreaz
Pour le GSVS : M. Pierre Soro
M. Mathieu Schopfer
Mme Funda Savci

Les membres de ces deux commissions sont élus à l'unanimité.

PV Conseil Communal séance du 13 décembre 2021

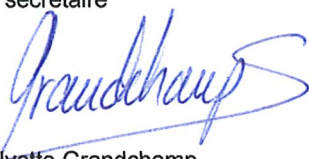
6. Propositions individuelles

- ✓ M. Philippe Gacond aimerait savoir si la Municipalité va prendre des mesures après la découverte de l'intoxication à la dioxine à Lausanne et si l'on peut être certains de ne pas avoir de mauvaises surprises de contamination à la dioxine sur le territoire de Penthalaz. Les fumées de l'ancienne usine d'incinération du Vallon active de 1958 à 2005 étant en cause pour Lausanne, M. Gacond se demande si l'usine d'incinération de Penthaz, ayant fonctionné depuis le 1.12.1969 au 30.6.1988 pourrait engendrer les mêmes problèmes.
M. Didier Chapuis a entendu la demande de M. Gacond et va se pencher sur ce sujet.
Il remercie le Conseil pour les décisions prises ce soir à l'unanimité. Et adresse ses meilleurs vœux à tous.
- ✓ Mme Christiane Chevalier remercie notre commune, principalement le service extérieur, pour les jolies décorations de Noël.
- ✓ M. Daniel Traini aimerait discuter des jetons présence du mois de décembre.
M. Pierre Aubry répond que ce point sera discuté dans les communications du Président.

7. Communications du Président

- ✓ M. Aubry revient sur la journée de visite du préfet dans l'administration qui a été très intéressante. Il rapporte que le Conseil peut fonctionner avec un minimum de 40 conseillers en cas de démissions. Les membres du bureau du Conseil sont élus pour une année de juin à juin. L'ambiance est excellente tant au niveau du Conseil que de la Municipalité.
- ✓ Jetons de présence : une proposition est parvenue au bureau de verser les jetons de présence du dernier conseil à l'association « table couvre-toi » qui exploite une plateforme de transbordement sur le site de Venoge Parc. Grâce à un partenariat avec COOP les fruits et légumes invendus sont triés à la main et remis aux personnes dans le besoin. La plateforme emploie du personnel en réinsertion professionnelle. Il n'y a pas d'autre proposition. La proposition est acceptée.
- ✓ Prochaines séances du Conseil Communal : 14 mars 2022 et 13 juin 2022.
- ✓ Prochaines dates de votations fédérales : 13.2.2022 ; 15.5.2022 ; 25.9.2022 ; 27.11.2022
- ✓ Prochaines élections : 20.3.2022 Grand-Conseil et 1^{er} tour Conseil d'État et 10.4.2022, 2^e tour Conseil d'État. À ce titre, en plus du bureau, 6 personnes par groupes seront nécessaires pour le dépouillement. Merci aux Présidents des groupes d'annoncer les noms des personnes durant le mois de janvier.
- ✓ Une agape sera servie à l'extérieur pour clôturer l'année.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 21 :28

Le Président		La secrétaire
		
Pierre Aubry		Sylvette Grandchamp

Annexe : copie présentation projet du Cheminet